AUTONOMIE

L'Aide sociale à l'hébergement pour personne handicapée

Prendre en charge (sous certaines conditions) les frais d'hébergement en foyer d'une personne handicapée ne pouvant rester à domicile

BÉNÉFICIAIRE : EN SITUATION DE HANDICAP-
AIDANT

LIENS UTILES

> www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

CONTACT

LE DÉPARTEMENT meuse

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Place Pierre François
Gossin
55012 BAR LE DUC
Tél : 03 29 45 77 55